

GEODE SANTE TNS

« Géode Santé TNS » est une solution complémentaire santé destinée aux Travailleurs Non Salariés (TNS), avec 4 niveaux de remboursements.

LES CONDITIONS DE GARANTIES ET D'ADHÉSION



Age limite

Sans limite d'âge



Barème de cotisation

En fonction de l'âge de chaque bénéficiaire, de la zone géographique, et du régime de base obligatoire.



Marché cible

TNS à partir de 18 ans



Zones géographiques

Zone 1 (tarif de base majoré de +10%) Zone 2 (tarif de base) Zone 3 (tarif de base minoré de -5%)

Zone 4 (tarif de base minoré de -15%)



Règles de souscription

L'adhérent et les ayants droits doivent avoir les mêmes niveaux de garanties et les mêmes options.

Les + de la solution :

- ▶ 4 NIVEAUX DE REMBOURSEMENTS
- ► RESTE À CHARGE ZÉRO (100% Santé : audioprothèse, dentaire, optique)
- ► GARANTIE BIEN-ETRE JUSQU'A 195€
 Ostéopathes, chiropracteurs, acupuncteurs, étiopathe
- INDEMNITÉS FORFAITAIRES
 - ✓ Dépendance : capital de 500 €
 - ✓ Cotisation décès accident : capital de 750 €
 - ✓ Cotisation obsèques : capital de 500 €

- ► CHAMBRE PARTICULIERE JUSQU'A 95€
- ► SERVICE D'ASSISTANCE A DOMICILE

(aide à domicile, permanence médicale etc)

2 RENFORTS DISPONIBLES

Ostéopathes, chiropracteurs, acupuncteurs, étiopathes, pédicure, cure thermale, médicaments



LES GARANTIES

GARANTIES OBLIGATOIRES: NIVEAU1A4

Soins courants et honoraires médicaux

Prise en charge des consultations, visites spécialistes jusqu'à 300% (secteur conventionné)

Prise en charge des médicaments à 100%

Hospitalisation

Prise en charge des soins et honoraires jusqu'à 300% (niveau 5)

Chambre particulière jusqu'à 95€

Optique

Prise en charge intégrale des équipements 100% Santé

Forfait lentilles jusqu'à 200€ par an

Dentaire

Plafond dentaire global par an jusqu'à 2 500 € Prise en charge intégrale du panier 100% Santé

Aides auditives

Prise en charge intégrale des prothèses 100% Santé classe I

Audioprothèses classe II jusqu'à 450 €

Bien-être

Ostéopathes, chiropracteurs, acupuncteurs, étiopathes : jusqu'à 195 € par an

Indemnités forfaitaires

Dépendance : capital de 500 €

Cotisation déès accident : capital de 750 € Cotisation obsèques : capital de 500 €

Autres prestations: assistance à domicile, second avis médical, club avantages Praeconis

RENFORT

Renfort 1

Ostéopathes, chiropracteurs, acupuncteurs, étiopathes, pédicure : 125 €

Cure thermale

Médicaments prescrits non remboursés : 25 €

Renfort 2

Ostéopathes, chiropracteurs, acupuncteurs, étiopathes, pédicure : 250 €

Cure thermale

Médicaments prescrits non remboursés : 50 €

Exemple de situation :

Vous avez une grippe et vous vous rendez chez votre médecin traitant. Celui-ci pratique des tarifs libres et la consultation coûte 30 euros.

» La solution vous donne accès à une prise en charge financière du reste à charge (part non remboursée par la Sécurité Sociale).
Celle-ci est définie selon les conditions et niveaux de garantie sélectionnés au niveau du contrat.



PRAECONIS INFINITY

Afin de récompenser nos courtiers pour leur fidélité et leur confiance, le programme « Infinity» » a été mis en place à destination des courtiers Premium. Grâce à la carte Infinity, il est possible de bénéficier de nombreux avantages. Pour plus d'informations, nos équipes se tiennent à votre disposition.



